

Date de convocation :
27 février 2020

Date d'affichage :
27 février 2020

Nbre conseillers :
En exercice : 17
Présents : 13
Absents : 4
Procuration : 1
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

L'an deux mil vingt, **le Jeudi cinq mars** à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : M. BRIFFAULT Michel, Maire, DEUX Marie-Reine, CHOPLIN Ludovic, MIDELET Christelle (arrivée en cours de séance), TUDEAU Eric, CHABLE Claudine, COMPAIN Olivier (arrivée en cours de séance), LECRECQ Philippe, HONORE Francis, MERIENNE Jean-Claude, RICO Gérard, COTTEREAU David, PAQUIER Lucie,

Absents excusés : DE BEAUCOURT Emmanuel (pouvoir à Michel BRIFFAULT)

Absents : BAREAU Christiane, MORICE Erwan, Mme MORCHOISNE Irène

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Reine DEUX a été élue secrétaire conformément à l'article 2121-15 du CGCT

ORDRE DU JOUR :

Assainissement :

Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019

Affectation des résultats

Amortissements 2020

Vote du budget 2020

Participation raccordement à l'assainissement

Commune:

Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019

Affectation des résultats

Amortissements 2020

Vote du budget 2020

Salle multi-activités : lot 8 Electricité avenant

Salle multi-activités : acquisition de matériel

Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AA99

STEP contrat : assistance à maîtrise d'ouvrage : choix du prestataire

Commerce Bar Tabac suite à donner

Personnel communal : demande de reprise à temps complet

Classe théâtre : demande de subvention

Fusion ou absorption clubs de football

Questions diverses :

La réunion de Conseil Municipal débute par la visite de la salle multi-activités puis l'ensemble des élus se retrouve à la mairie.

M. Le Maire s'assure que les membres du Conseil ont bien pu prendre connaissance du procès-verbal transcrit lors de la dernière assemblée délibérante et qu'il n'y a pas d'observations. Tous les membres présents le signent.

2020.03.01 - APPROBATION COMPTE GESTION 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

En exercice : 17
Présents : 11
Absents : 6
Procuration : 1
Votants : 12

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020.03.02 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

En exercice : 17
Présents : 10
Absents : 6
Procuration : 1
ne compte pas
Votants : 10

Le débat portant sur l'approbation du compte administratif, M. Le Maire quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHOPLIN Ludovic, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. BRIFFAULT Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés	-	2 220,97	-	118 217,10	-	120 438,07
Opérations l'exercice	48 662,09	53 422,67	93 796,87	38 179,10	142 458,96	91 601,77
TOTAUX	48 662,09	55 643,64	93 796,87	156 396,20	142 458,33	212 039,84
Résultats de clôture	-	6 981,55	-	62 599,33	-	69 580,88
Restes à réaliser	-	-	19 800,00	13 190,00	19 800,00	13 190,00
TOTAUX CUMULÉS	-	6 981,55	19 800,00	75 789,33	19 800,00	82 770,88
Résultats définitifs	-	6 981,55	-	55 989,33	-	62 970,88

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. BRIFFAULT réintègre la salle et reprend la présidence.

2020.03.03 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT

En exercice : 17
Présents : 11
Absents : 6
Procuration : 1
Votants : 12

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de 2 220,97 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs : + 2 220,97 €
b) au titre de l'exercice arrêté : - 4 760,58 €
c) soit un résultat à affecter : + 6 981,55 €

II - Considérant que le besoin de financement de la section d'Investissement est le suivant :

a) solde d'exécution de la section d'Investissement hors restes à réaliser du compte administratif..... : + 62 599,33 €
b) solde des restes à réaliser en Investissement... : - 6 610,00 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2019 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir (1068)..... : 0 €
b) Report d'excédent de fonctionnement (002) : + 6 981,55 €
c) Report d'excédent d'Investissement (001) : + 62 599,33 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats ci-dessus.

Arrivée de M. COMPAIN Olivier

2020.03.04 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

En exercice : 17
Présents : 11
Absents : 6
Procuration : 1
Votants : 12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de la durée d'amortissement, pour les immobilisations suivantes, à dater du 1^{er} janvier 2020 et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNEE
9	PLAN TOPOGRAPHIQUE RUE DU GRAND CLOS	5 an(s)	590,00	2803	118,00
				2803 Somme	118,00
10	BRANCHEMENT EAUX USEES	10 an(s)	5 290,22	28156	529,00
11	TRAVAUX RUE DU GD CLOS	50 an(s)	59 340,00	28156	1 186,00
1/1995	RESEAU ASSAINISSEMENT	50 an(s)	134 457,75	28156	2 689,00
1/2003	EQUIPEMENT AUTO SURV STATION	30 an(s)	7 532,14	28156	251,00
2/1999	RESEAU ASSAINISSEMENT BELLEVUE	50 an(s)	21 033,43	28156	420,00
2/2006	STATION EPURATION	30 an(s)	957 290,16	28156	31 909,00
3/2002	RESEAU ASSAINISSEMENT DEVESIER	50 an(s)	12 957,70	28156	259,00
3/2006	RESEAU AUTISTES	50 an(s)	42 423,70	28156	848,00
4/2008	ATTESTATION TVA n 1 - EXT. RES EAU EU (Lotis. Belv&sd&Sre) *-<4/	50 an(s)	2 322,04	28156	46,00
5/2008	ATTESTATION TVA n 1 - TRAVX CH EMIN Les Rues *-<5/2008>	50 an(s)	7 474,00	28156	149,00
6/2009	ASST CHEMIN RURAL LA VIEILLE ROUTE AU CIMETIERE	50 an(s)	8 460,40	28156	169,00
7/2010	EU BRANCHEMENT ASS	50 an(s)	1 238,00	28156	24,00
8/2010	SECURISATION POSTE RELEVEMENTS LES RUES-VERGER	10 an(s)	7 640,00	28156	764,00
				28156 Somme	39 243,00
				Total	39 361,00

2020.03.05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

En exercice : 17
Présents : 11
Absents : 6
Procuration : 1
Votants : 12

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent le Budget Primitif Assainissement 2020, à savoir :

Section de Fonctionnement : 60 519,55 €
Section d'Investissement : 156 159,73 €

En exercice : 17
Présents : 12
Absents : 6
Procuration : 1
Votants : 13

Arrivée d'Olivier COMPAIN

2020.03.06 – PARTICIPATION RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.) concerne les constructions nouvelles raccordables au réseau d'assainissement ainsi que les constructions existantes dans le cadre d'une extension de réseau.

Elle est payable en deux versements, l'un à la date de raccordement au réseau, l'autre 6 mois après.

Considérant que cette participation doit s'élever au maximum à 80 % du coût de fourniture et pose d'une installation autonome, diminué le cas échéant du montant de participation aux travaux due par le propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la participation au raccordement au réseau d'assainissement à 1300 € par logement à dater du 01-04-2020, non soumis à TVA.

Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte l'ensemble de ces dispositions.

2020 03 07 APPROBATION COMPTE GESTION – 2019 BUDGET COMMUNE

votants 12 présents + 1
pouvoir = 13

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare à **l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2020.03.08 - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET COMMUNE**

11 votants

Le débat portant sur l'approbation du compte administratif, M. Le Maire quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. CHOPLIN Ludovic, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. BRIFFAULT Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT *	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés		1 006 152.68		48 950.26		1 055 102.94
Opérations l'exercice	843 510.21	1 181 039.53	700 160.31	217 363.54	1 543 670.52	1 398 403.07
TOTAUX	843 510.21	2 187 192.21	700 160.31	266 313.80	1 543 670.52	2 453 506.01
Résultats de clôture		1 343 682.00	433 846.51		433 846.51	1 343 682.00
Restes à réaliser	NEANT	NEANT	930 491	44 041	930 491	444 041
TOTAUX CUMULÉS			486 450		486 450	
Résultats définitifs		1 343 682	920 296.51			423 385.49

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. BRIFFAULT réintègre la salle et reprend la présidence.

**2020 03 09 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019
Budget Commune**

I - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de **fonctionnement** de + 1 343 682.00 € se décomposant ainsi :

- a) au titre des exercices antérieurs : + 1 006 152.68 €
- b) au titre de l'exercice arrêté : + 337 529.32 €
- c) soit un résultat à affecter : + 1 343 682.00 €

13 votants

II - Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution d'investissement de - 433 846.51 € se décomposant ainsi :

a) au titre des exercices antérieurs : + 48 950.26 €
 b) au titre de l'exercice arrêté : - 482 796.77 €
 c) soit un résultat à affecter : - 433 846.51 €

Montant des restes à réaliser :

Dépenses 930 491.00 €
 Recettes 444 041.00 €

III - L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2019 soumise à votre approbation est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir (1068)..... : 920 296.51 €
 b) Report d'excédent de fonctionnement (002) : + 423 385.49 €
 c) Report de déficit d'Investissement (001) : - 433 846. 51€

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

2020 03 10 – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 2020 Budget commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de la durée d'amortissement, pour les immobilisations suivantes, à dater du 1^{er} janvier 2020 et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE	VALEUR BRUTE	COMPTE	DOTATION DE L'ANNEE
195	REVISION PLU	10 an(s)	85 318,19	2802	8 531,00
195 2017	REPRODUCTION DOSSIER ARRET PLU	10 an(s)	7 874,14	2802	787,00
195 2018	REVISION PLU	10 an(s)	7 268,89	2802	726,00
195 2019	REVISION PLU HONORAIRE COMMISSAIRE ENQUETEUR CHART	10 an(s)	4 119,98	2802	411,00
299 2016	REVISION GENERAL PLU	10 an(s)	3 840,00	2802	384,00
				2802 Somme	10 839,00
221	AUDITS ENERGETIQUES	5 an(s)	866,12	28031	173,00
224	ETUDE PROJET TERRAIN DE FFOT	5 an(s)	15 712,48	28031	3 142,00
227BIS	MAISON 23 RUE NATIONALE	5 an(s)	2 511,60	28031	502,00
227TER	MAISON 23 RUE NATIONALE	5 an(s)	1 255,80	28031	251,00
276 2015	HONORAIRES AMENAGT CHEMIN RURAL ET LA CHERENCE	5 an(s)	564,00	28031	112,00
283 2015BIS	ETUDE	5 an(s)	3 114,00	28031	622,00
286 2015	DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	5 an(s)	4 068,00	28031	813,00
				28031 Somme	5 615,00
262	F2132210005051 ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONIQUE BELLEVUE	15 an(s)	76 292,16	2804131	5 086,00
316 2017	ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE	15 an(s)	37 886,00	2804131	2 525,00
79	ENFOUISSEMENT RESEAU EDF ET	15 an(s)	171 704,76	2804131	11 446,00
				2804131 Somme	19 057,00
1	CCPL CONVENTION ABORDS SALLE	15 an(s)	43 805,31	28041512	2 920,00
				28041512 Somme	2 920,00
319	ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONIQUE GD CLOS	15 an(s)	9 413,93	280422	627,00
				280422 Somme	627,00
				Total	39 058,00

13 votants

13 votants

2020 03 11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - Commune

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : 1 549 615.00 €

Section d'Investissement : 1 975 877.51 €

Et autorisent M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

13 votants

2020 03 12 SALLE MULTI-ACTIVITES : LOT 8 ELECTRICITE AVENANT 1

votants : 13 présents + 1
pouvoir = 14

Dans le cadre de la construction de la salle multi-activités, il s'avère qu'il est nécessaire de revoir l'éclairage extérieur et de faire installer un coffret de communication, une prise extérieure, des prises au niveau de l'entrée et de modifier le tableau de commande. Le devis s'y rapportant s'élève à 958.70 € HT soit 1 150.44 € TTC.

Lot 8 – électricité

Montant initial du marché : 29 399.75 € HT

Montant de l'avenant : 958.70 € HT

Nouveau montant du marché : 30 358.45 € HT

Soit 36 430.14 € TTC

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à ces modifications et ajouts, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** cet avenant en plus-value de 958.70 € HT et autorise Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Arrivée de Christelle MIDELET

14 votants

2020 03 13 SALLE MULTI-ACTIVITES : ACQUISITION DE MATERIEL

Dans le cadre de la construction de la salle multi-activités, des différents devis portant sur le mobilier devant garnir et équiper la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**,

- de donner toute délégation à M. Le Maire pour acquérir du mobilier pour la salle multi-activité nécessaire à son bon fonctionnement. Le montant maximal de dépense est fixé à 8 000.00 € (huit mille euros).

- et autorise Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

14 votants

2020 03 14 CHOIX DE L'ASSISTANT-CONSEIL POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA DSP D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. Le Maire rappelle que la Délégation de Service Public (DSP) confiée par contrat à Véolia par affermage pour l'assainissement collectif arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Par délibération du 7 février 2019, le Conseil Municipal décidait de procéder à une consultation en vue d'être accompagné d'un prestataire pour mener la procédure de renouvellement de la DSP d'assainissement collectif de la commune.

M. Le Maire donne lecture de l'analyse des offres reçues et propose de retenir la société NTE Nouvelles Technologies Environnementales pour l'assister dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité**, de retenir la société NTE Nouvelles Technologies Environnementales pour mener à bien

cette mission. Le montant de la prestation s'élève à 6 600.00 € HT soit 7 920.00 € TTC.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

14 votants

2020 03 15 Commerce Bar Tabac : suite à donner

M. Le Maire rappelle qu'à ce jour, la gérante du bar tabac n'a toujours pas fourni les liasses fiscales permettant à tout commerçant intéressé d'effectuer les formalités et de reprendre la gérance du commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de nommer un mandataire ad hoc afin de faire respecter le bail signé en décembre 2017 avec la gérante.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

14 votants

2020 03 15 Personnel communal : reprise à temps complet

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de Mme VAILLANT pour un retour à 100 % de son temps de travail à compter du 17 mai 2020. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal émet, **à l'unanimité**, un avis favorable et autorise M. le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

14 votants

2020 03 16 Classe théâtre : demande de subvention

M. Le Maire rappelle la délibération 2019.10.06 portant sur une demande du RPI Coulans Brains Amné sollicitant le versement d'une subvention exceptionnelle pour contribuer au paiement de la classe de théâtre.

Le Conseil Municipal avait alors indiqué qu'il n'était pas opposé au projet mais en l'absence de documents financiers, décide

- De demander la production d'un budget prévisionnel permettant d'appréhender l'ensemble des dépenses et des recettes.

- D'étudier la demande lors de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

Le RPI a produit un budget prévisionnel concernant le financement de la classe de théâtre. M. CHOPLIN indique cependant que le versement de subvention répond à des règles et que les participations financières croisées ne sont pas légales.

Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier de l'opération, tout en respectant les règles de financement, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter auprès du SIVOS le versement d'une aide financière de 200 €.

14 votants

2020 03 17 Fusion ou absorption : clubs de football

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à une rencontre entre les Présidents des clubs de football de Coulans sur Gée et de la Quinte en vue d'un rapprochement des 2 entités soit par fusion, soit par absorption. Le mode du rapprochement appartient aux deux clubs concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité des membres, un avis favorable à ce rapprochement.

M. le Maire clôt la séance à 23h00